

## ANNEXE N°1

### Les itinéraires déconseillés

#### ➤ Massif de l'Aigoual :

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	descriptif
18	Dourbies	GR®66/71 (1,11 km)	<b>À déconseiller à la pratique.</b> <b>Actuellement interdit depuis 1990</b> : partie entre la maison des Pises et le col des Pises. Sentier raide, étroit, passant dans des pelouses (portion courte), avec des risques de hors piste. Sa situation ne justifie pour autant pas une interdiction.
33 bis	Val d'Aigoual	Les cascades de l'Hérault (0,70 km)	<b>Sentier de découverte de 1,7 km.</b> <b>Déjà déconseillé par le PPN Aigoual</b> Sentier retravaillé avec une nouvelle montée étroite et très raide partant de La Serreyrède, et une descente dangereuse débouchant sur la départementale, avec présence de marches.
44	Val d'Aigoual	Sur les traces des mouflons (1,56 km)	<b>Sentier de découverte de 2,3 km.</b> <b>Déjà déconseillé par le PPN Aigoual.</b> Secteur concerné de 1,56 km: montée au Pic Barette (une partie en cœur et une partie en aire d'adhésion).

#### ➤ Massif du Mt Lozère :

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	descriptif
8	Pont de Montvert Sud Mont Lozère	Ravin de Prat Souteyran (2,16 km)	<b>À déconseiller à la pratique.</b> <b>Actuellement interdit depuis 1990</b> : Ancien chemin rejoignant la colonie de Finiels. Sentier raide, étroit par moment et assez peu praticable par endroit. Sa situation ne justifie pas pour autant une interdiction.
9	Pont de Montvert Sud Mont Lozère	GR® 70 (1,26 km)	<b>À déconseiller à la pratique.</b> <b>Actuellement interdit depuis 1990</b> : Descente entre la route forestière des crêtes et l'abri forestier de Mallevrière. Sentier retravaillé pour éviter une partie du ravin, utilisé par les ânes. Sa situation ne justifie pas pour autant une interdiction.
14	Florac Trois Rivières	GR®70/68 Secteur sous la cabane de Bonnal (point 1205 jusqu'au col du Sapet) (2,10 km)	Présence de zones rocheuses, tronçon peu adapté à la pratique du VTT. Un sentier alternatif balisé par le PPN Mont Lozère permet du point 1205 d'aller vers Mijavols et de rejoindre le col du Sapet.
40	Altier et Pont de Montvert Sud Mont Lozère	Sentier de Crête entre piste des chômeurs et sommet de Cassini / <b>Nouveau balisage</b> (2,61 km)	Tronçon nouvellement balisé, promu et déjà déconseillé par le PPN du Mont Lozère. (signalé dans le carto-guide). Enjeux pastoral (transhumance, présence de patou), enjeux de hors-piste de part et d'autre du sentier sur des landes acidiphiles, habitats à fort enjeu de conservation et fragiles.
41	Pont de Montvert Sud Mont Lozère	Sommet de Cassini – Ravin de la Levade / <b>Nouveau balisage</b>	Tronçon nouvellement balisé, promu et déjà déconseillé par le PPN du Mont Lozère. (signalé dans le carto-guide). Enjeux pastoral (transhumance, présence de patous), enjeux de



		( 1,47 km)	hors-piste de part et d'autre du sentier, avec des « landes acidiphiles », habitats à fort enjeu de conservation et fragiles.
--	--	------------	---

➤ **Massif des Vallées Cévenoles :**

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	descriptif
20	Vébron	PR des Corniches de l'Hospitalet (1,22 km)	Peu, voir pas adapté à la pratique. Concerne la partie étroite partant du plateau et rejoignant le PR de Broussous. Sentier sinueux, partie raide et caillouteux. Aplombs rocheux exposants pour les usagers.
22	Saint André de Lancize	Sentier communale sous le GR®670 entre Les Mourènes et sous le col des Abeilles (1,39 km)	Cette portion est utilisée par le centre équestre des Mourènes pour de nombreuses balades familiales avec âne. Risque de conflit d'usage avec les familles. Il existe des sentiers parallèles utilisables par les vélos.
23	Cans et Cévennes	Balazuègues, PR autour de la Can de L'Hospitalet (1,21 km)	Déjà un panneau de vigilance en place. Sentier partant du virage de Balazuègues et rejoignant le ruisseau de Briançon. Partie rocheuse glissante par temps de pluie . Possibilité de prendre le circuit VTT rouge du Col du Rey.
26	Cans et Cévennes	PR du Moulin de Bougès (1 km)	Chemin partant de Saint-Julien d'Arpaon jusqu'au col de l'Agulharon par les crêtes de Rébiousse. (2,31 km dont 1 km en cœur). La montée sur des dalles rocheuses reste dangereuse et en « cœur », sentier très étroit et raide au départ, peu adapté à la pratique. Possibilité de prendre la route.

➤ **Massif des Causses et Gorges :**

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	descriptif
3	St-Pierre des Tripiers	Sentier des corniches / secteur Tarn (1,20 km)	Sentier avec une très forte fréquentation ; Itinéraire dont le caractère « déconseillé » a déjà été approuvé lors de réunions de concertation avec les pratiquants de VTT-enduro et les acteurs du tourisme, surtout durant la période de forte fréquentation.

## Les itinéraires interdits

### ➤ Massif de l'Aigoual :

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	Descriptif
19	Dourbies	Entre Col de Faubel et La Borie du Pont (1,89)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Linéaire nouvellement balisé par le pôle de pleine nature de l'Aigoual. Enjeux transhumant et très fort enjeux de hêtraies sapinières acidiphiles montagnardes à houx et Luzule des neiges, avec des gros risques de hors-piste.
25	Val d'Aigoual	Arborétum de l'Hort de Dieu (2,73 km)	<b>Nouvelle proposition :</b> Sentier de découverte de 4,7 km, très étroit sur certaines portions et très fréquenté. Demande de l'ONF (propriétaire) de l'interdiction sur 2,73 km, en dehors de la voie carrossable ouverte à la circulation. Actuellement déjà déconseillé à la pratique par le PPN Aigoual.
27	St Sauveur des Pourcils	Saint Sauveur des Pourcils (0,8 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Sentier de découverte de 1,8 km. Interdiction sur 0,8 km, en dehors des pistes carrossables. Sentier étroit. Confirmation de l'ONF propriétaire de maintenir l'interdiction.
28	Val d'Aigoual / Bassurels	Sentier des Botanistes (0,53 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Circulation interdite par l'ONF. Sentier très escarpé, très rocheux, impraticable à vélo.
30	Val d'Aigoual	GR®62 (1,09 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Portion entre le col de La Serreyrède et l'Abbaye du Bonheur. Demande de maintenir l'interdiction par les partenaires (Com com et CD30). Sentier très pentu, avec marches ou des travaux de stabilisation ont été réalisés. Pour tenir compte de cette interdiction et assurer la continuité du tracé, une nouvelle monotracer a été balisée dans le cadre du PPN Aigoual sous le col de La Serreyrède.
31	Val d'Aigoual	Les 4000 marches (4,68 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Portion depuis Valleraugue jusqu'au menhir de Trépaloup. Sentier étroit avec des secteurs rocheux, une très forte fréquentation des randonneurs et des traileurs. Présence d'aplombs rocheux exposants pour les usagers.
32	Val d'Aigoual / Basurels	Le Coulet / Cap Brion (1,65 km)	<b>Nouvelle proposition :</b> Sentier créé et ouvert en 2010, pour réduire les pistes forestières du sentier mythique des 4000 marches. Demande de l'ONF d'interdire cette nouvelle portion aux VTT. Itinéraire pentu, étroit, avec passage sur une zone rocheuse, et des gros risques de hors-piste dans le domaine forestier. Interdiction confirmer par l'ONF, propriétaire.
33	Val d'Aigoual	Les cascades de l'Hérault (0,61 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Sentier de découverte de 1,7 km. Interdiction maintenu sur l'accès aller/retour au belvédère (0,61 km), confirmée par le PPN Aigoual et par l'ONF propriétaire.
34	Aumessas	Portion PR Col de Mouzoules / Bavezon (1,08 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Sentier très étroit, escarpés et très pentu.



35	Dourbies / Alzon	Portion sous le St-Guiral (0,47 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Site patrimonial fréquenté. Sentier très rocailleux, avec présence de gros blocs, sensible à l'érosion. Circulation interdite par l'ONF.
----	------------------	-------------------------------------	--

➤ **Massif du Mt Lozère :**

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	Descriptif
6	Vialas	PR de Gourdouze (3,71 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Secteur au-dessus des rochers de Trenze entre le GR®68 jusqu'au col de Montclar (arrêt un peu avant). Tracé retravaillé, avec présence de secteurs très raides et étroits sur arène granitique.
7	Pont de Montvert Sud Mt Lozère	Mas Camargues (2,66 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Sentier de découverte de 3,1 km. Interdiction en dehors de la VC1 (2,66 km). Présence d'une zone rocheuse en fin de parcours, impraticable à vélo et à cheval.
11	Mont Lozère et Goulet	Anciennement sentier des Pelouses (1,29 km)	<b>Nouvelle proposition:</b> Portion « sous Finiels » jusqu'à « Col de la Draille », intersection avec le GR®70. Sentier étroit, déjà bien raviné, avec des gros risques de débordement sur les landes acidiphiles montagnardes (enjeux très fort), sol fragile, présence de multi traces. Déjà déconseillé au niveau du carto-guide du Mont Lozère.
12	Mont Lozère et Goulet	Sentier des crêtes + descente sur route des chômeurs ( 2,89 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Secteur des crêtes du mont Lozère (sommet de Finiels) et tronçons descendant d'un côté et de l'autre sur les pistes forestières; Secteur déjà fortement érodé, avec une forte pression de randonneurs ; gros enjeux de débordement sur les landes acidiphiles montagnardes à enjeux très fort.
10	Pont de Montvert Sud Mont Lozère	Descente sommet sur la route forestière des crêtes ( 0,37 km)	
13	Chadenet	Les Pradihlous de la Loubière (0,55 km)	<b>Nouvelle proposition :</b> Sentier de découverte de 1,5 km. Interdiction sur une partie du sentier, présence de platelage en bois glissant et de zones humides (0,55 km). Interdiction uniquement sur ces secteurs, en dehors des pistes forestières.
36	Vialas et Génolhac	Portion GR®68 (4,73 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Section entre Les Bouzèdes et Génolhac (partie cœur). Sentier communal étroit, raide, sur arène granitique, avec des portions caladées. Sentier non-praticable à VTT dans la partie située en cœur de Parc.
38	Pont de Montvert Sud Mont Lozère	Portion GR®7 (4,42 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Portion sous le col de Finiels (poteau ancienne voie romaine) jusqu'à Salarial. zone importante de portage avec de gros blocs, impraticable à vélo et à cheval. Itinéraire déjà dévié par le Cros pour la GTMC VTT et pour la piste équestre touristique des 160 km.
39	Mont de	Montée à Cassini	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b>



	Montvert Sud Mont Lozère	(sud) (0,73 km)	Enjeux pastoralisme et zone à éboulis à enjeux très fort (éboulis siliceux des régions atlantiques) + landes acidiphiles subalpine du Massif Central.
39 bis	Mont de Montvert Sud Mont Lozère	Nouveau linéaire – montée à Cassini (Est) (0,64 km)	<b>Nouvelle proposition :</b> Nouveau tracé mis en place par le PPN Mt Lozère pour monter du col de l'Aigle au sommet de Cassini par l'Est. Interdire la montée pour être en accord avec l'interdiction de la montée à Cassini par le Sud. Enjeux pastoralisme, secteur à landes acidiphiles avec risque de débordement.

➤ **Massif des Vallées Cévenoles :**

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	Descriptif
15	Molezon	Mas cévenol de la Roquette (1 km)	<b>Nouvelle proposition :</b> Sentier de découverte de 2,3 km. Interdiction uniquement 1 km, sur la boucle en dessous de la Roquette, en dehors des pistes carrossables.
16	Molezon	La tour de Canourgue (0,63 km)	<b>Nouvelle proposition :</b> Sentier de découverte de 1,4 km. Interdiction sur 0,63 km, sur la montée et autour de la Tour, en dehors des chemins carrossables.

➤ **Massif des Causses et Gorges :**

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	Descriptif
2	St-Pierre des Tripiers	Sentier des corniches / côté Jonte (1,20 km)	<b>Nouvelle proposition :</b> Sentier en bordure de falaise, avec des secteurs très rocheux ; gros risque de chute ; une très forte fréquentation pédestre avec plus de 20 000 personnes.
4	Fraissinet de Fourques et Vébron	Nîmes le vieux (2,46 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Sentier de découverte au départ de l'Hom. Interdiction reconfirmée par le propriétaire. Accès uniquement à pied. Présence d'échelles et de clôtures. Possibilité de prendre la route balisée GRP Tour du Méjean pour les vélos.
5	Meyrueis	Ô domaine de Roquedols ! (0,5 km)	<b>Reconduction (interdit depuis 1990)</b> Sentier de découverte de 1,1 km ; Interdiction sur 500 m environ, sur le secteur allant au béal (sentier très étroit sur un mur de soutènement) ; possibilité de passer en dessous par le séquoia pour les vélos.



## Les itinéraires ré-ouverts à la pratique

### ➤ Massif de l'Aigoual :

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	Descriptif
21	Dourbies	Pistes forestières en forêts domaniales (12,38 km)	Pistes non balisées à ce jour, ne faisant pas partie de circuit. Demande de l'ONF d'enlever l'interdiction.
24	Dourbies	Piste forestière La Touringarié (3,36 km)	Demande de l'ONF de l'ouvrir à la multi-pratiques.
37	Arphy	Portion du sentier de Cap de Côte (2,36 km)	Secteur autour de la Pierre Plantée, entre les points 1288 et 1312.

### ➤ Massif des Vallées Cévenoles :

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	Descriptif
17	Saint Privat de Vallongue et Ventalon en Cévennes	Draille du Languedoc (4,56 km)	Partie du GR®670-7 entre le col de Jalcreste jusqu'à la croix de Bourel.

## Les itinéraires avec portage de vélo

### ➤ Massif du Mont Lozère :

N° tronçon	Commune	Itinéraire concerné	Descriptif
42	Vialas	Portion sentier Bayardet (0,30 km)	Vu en accord avec Mas de La Barque en 2016. Zone humide à enjeux ; passage des vélos à pieds ou portage / signalétique en place.

